



---

# JUIN 2018



**RECENSEMENT AU SERVICE NATIONAL**

—

**DATES A RETENIR**

—

**ET VOS ENCOMBRANTS ?**

—

**PERISCOLAIRE : CANTINE / GARDERIE / ETUDE**

—

**NIDS D'ABEILLES, DE GUEPES ET INSECTES DANGEREUX**

—

**FEU DE LA SAINT-JEAN**

—

**FÊTE NATIONALE – 13 JUILLET**

## RECENSEMENT AU SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens et les jeunes filles **nés en Juillet, Août, septembre 2002** doivent se rendre en Mairie avant le **vendredi 28 septembre**, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité afin de se faire recenser.

Cette démarche, qui peut être effectuée par le représentant légal, permet :

- De s'inscrire aux **examens et concours** (y compris le permis de conduire).
- D'être automatiquement **inscrit sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.
- D'assister à la **journée d'appel** de préparation à la défense.



## DATES 2018 A RETENIR

- Samedi 16 juin 2018 : Fête des écoles et Fête du sport
- Samedi 23 juin 2018 : Feu de la Saint-Jean.
- Jeudi 28 juin 2018, à 20h30 : conseil municipal.
- Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet 2018 : Journée « Agir pour adoucir ». Parcours santé, courses enfants.
- Vendredi 13 juillet 2018 : Fête Nationale.

## PERMANENCES DE LA MARIE

En Juillet et Août, votre mairie sera ouverte : le **mardi de 14h à 19h**, le **mercredi de 9h30 à 12h30** ainsi que le **vendredi de 14h à 17h30**. Vous pouvez nous joindre au 02 35 79 12 72 ou par mail à [contact@mairie-ymare.fr](mailto:contact@mairie-ymare.fr).

## ET VOS ENCOMBRANTS ?

Il existe plusieurs solutions pour se débarrasser des encombrants :

- **Ce qui est réutilisable** : contactez les associations qui récupèrent meubles et électroménager.
- **Ce qui est à jeter** : rendez vous dans l'une des déchetteries de la Métropole ou, si vous ne pouvez pas vous déplacer, contactez Ma Métropole au 0800 021 021 pour convenir d'un jour de collecte à domicile (service gratuit).

Plus d'information sur :

<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/traitement-des-encombrants-de-la-metropole>

## PERISCOLAIRE : CANTINE / GARDERIE / ETUDE

Vous pouvez retrouver tous les documents à télécharger sur notre site internet [www.mairie-ymare.fr](http://www.mairie-ymare.fr) rubrique pratique -> périscolaire.

A savoir :

- La cantine est de 12h00 à 13h20 (sauf le mercredi). Accueil à partir de 13h20 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine.
  - En ce qui concerne la garderie, la facturation est liée à la présence et non au temps.
  - Tarifs :
    - Pour la garderie (matin ou midi ou soir) : 1,80 €
    - Pour le goûter : 1,35 €
    - Pour l'étude : 1,80 €
- Forfait mensuel (garderie + goûter + étude) : 50€
- Pour la cantine : 3,90 € le repas

## NIDS D'ABEILLES, DE GUEPES



## ET INSECTES DANGEREUX

Les pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids de guêpes, frelons, bourdons, sauf en cas d'extrême danger et factureront l'intervention.

Les essaims d'abeilles eux sont récupérés par les apiculteurs, l'intervention est gratuite.

### Procédure à suivre :

- Contactez la Mairie uniquement par téléphone au **02 35 79 12 72**.
- Un agent municipal se rendra chez vous pour identifier les insectes et la localisation précise.
- La Mairie contactera l'entreprise privée avec laquelle elle a passé une convention. Un spécialiste interviendra à votre domicile sur rendez-vous après 16h.
- Sur présentation de la facture et d'un RIB, vous pourrez bénéficier d'un remboursement de 50% (uniquement si vous avez appelé la Mairie pour l'intervention).

Désormais, vous pourrez retrouver votre information municipale sur le site internet de la mairie : [www.mairie-ymare.fr](http://www.mairie-ymare.fr), ainsi qu'au format papier aux points de distributions suivants :

- La mairie
- La boulangerie
- Le bar-tabac

## FEU DE LA SAINT-JEAN

SAMEDI 23 JUIN

19H30 - PARC DU CHATEAU

A l'occasion du Feu de la Saint-Jean, la municipalité vous invite à passer une soirée « ymaroise » autour d'un barbecue festif.

**A 19h30** : apportez votre pique-nique, nous vous offrons : sangria, saucisses, merguez, dessert, pain, accompagnés d'un verre de vin ou d'un jus de fruit.

Tables, chaises et barbecues seront installés à votre disposition.

**Vers 23h** : Embrassement du Feu.

**Vers 23h30** : Bal populaire.

**Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette soirée, merci de retourner le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie pour le 18 juin (dernier délai), OU, adressez votre réponse par mail : [contact@mairie-ymare.fr](mailto:contact@mairie-ymare.fr).**

---

### Coupon-réponse ~ Feu de la Saint-Jean

Nom – Prénom :

Adresse :

**S'inscrit au barbecue de la Saint-Jean le 23 juin**

Nombre d'adultes :

Enfants de moins de 10 ans :





# FÊTE NATIONALE

Vendredi 13 Juillet 2018

Rendez-vous au parc du château d'YMARE

**21h: retraite aux flambeaux,  
distribution de confettis et de  
colliers lumineux**

**23h: FEU D'ARTIFICE!**

**22h30: verre de l'amitié et  
brioche offerts par la municipalité**

**23h30: bal populaire, animation  
musicale par Pascal Bréart  
Animation & buvette sur place**